

Image not found or type unknown



Paieement des travaux votes (copropriété)

Par **cecile2_old**, le **30/07/2007** à **12:12**

J'ai acheté un appartement en janvier 2006, il y a des travaux, a payé en 3 fois, qui ont été voté lors de l'assemblée générale en 2005.
Lors de la signature devant le notaire l'ancien propriétaire m'a réglé un tiers des travaux (je pensais qu'il n'y avait que ça à payer) j'ai donc payé les 2 tiers restants inscrits sur le bordereau des charges trimestrielle que j'ai reçu courant 2006.
Que puis je faire pour récupérer mon argent, car normalement les travaux qui ont été votés avant que j'achète incombent à l'ancien propriétaire.
Merci pour votre aide